



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enfants

Question écrite n° 22955

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la question de la pauvreté des enfants. Un rapport de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) a dénombré environ 1 million d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté en France. Il a, de plus, permis de constater que, si avant l'âge de quatre ans, la proportion d'enfants pauvres est de 5 à 6 %, celle-ci s'élève à plus de 10 % au-delà de treize ans. Le rapport précité explique ce fait par la structure des prestations sociales, qui visent principalement à réduire la pauvreté des enfants en bas âge. Il est directement de la responsabilité de l'État de remédier à cette inégalité sociale. Aussi elle souhaiterait connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Selon le rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (CERC) rendu public le mardi 17 février 2004, la France compte aujourd'hui un million d'enfants pauvres de moins de dix-huit ans, soit 7,8 % de cette tranche d'âge qui connaît des conditions de vie extrêmement difficiles (habitat dégradé, problèmes de santé, échec scolaire, etc.) dues à la faiblesse des revenus familiaux. Le CERC a formulé un certain nombre de recommandations dont les principales concernent l'accès à l'emploi pour les parents grâce notamment à une amélioration de l'offre de système de garde d'enfants, l'amélioration de la redistributivité des revenus de transfert, la lutte contre l'échec scolaire dès les premières années de la scolarité et le soutien aux familles immigrées en coordonnant la lutte contre l'échec scolaire et les politiques d'aide à l'intégration. Ces travaux, ainsi que ceux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (rapport 2004), relancent la problématique des enfants pauvres et en font un enjeu majeur de la cohésion sociale. Par conséquent, il a été demandé qu'une expertise soit menée rapidement sur les différentes mesures présentées par le CERC et de réfléchir aux modalités nécessaires à leur mise en oeuvre éventuelle.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22955

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5914

Réponse publiée le : 17 août 2004, page 6442